



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour une personne **mineure**

Pour toute demande, il est conseillé de faire, une **PRÉ-DEMANDE** sur le site du Gouvernement <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Documents **originaux + photocopies** à fournir :

- 1 photo d'identité *en couleur, non découpée, de moins de 6 mois, de face, sans sourire, tête nue et sans lunettes* au format 35mmx45mm.
- La carte d'identité en cours de validité
- *Si création et absence d'une carte d'identité en cours de validité*, fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité
- La pièce d'identité du représentant légal
- Un justificatif de domicile (**facture** d'énergie, **échancier EDF**, **facture** d'eau, **facture** de téléphone fixe ou portable ou un **avis d'imposition 2018**) aux noms et prénoms du représentant légal.
- En cas de séparation : le jugement de divorce
- En cas de garde alternée : les justificatifs de domicile des deux parents, leurs cartes d'identité et l'autorisation du deuxième parent
- En cas de perte : une déclaration sera à remplir en Mairie
- En cas de vol : fournir une déclaration de vol produite par les services de Police Nationale ou de Gendarmerie
- En cas de perte ou de vol : **25€** en timbres fiscaux disponibles chez les **buralistes** ou sur le site du Gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr>